PROCES VERBAL REUNION CCAS DU 6 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

<u>Présents</u>: 6 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARTIN Marie-France, CHALABREYSSE Nicole, CHAZE Jean-Baptiste, TERME Jean-Marie.

Absente ayant donné procuration: 1 – Françoise BAUZELY à Nicole CHALABREYSSE.

Absentes excusées: - Sophie MOURARET, Martine MARION.

Secrétaire de séance : Marie-France MARTIN

DELIBERATIONS

En début de séance, le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

1/Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre dernier, les élus ont adopté par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Commune.

Le budget du CCAS doit également basculer à la même date et une délibération distincte doit donc être prise dans le Conseil d'Administration du CCAS.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable:

- ➤ De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles.
- ➤ Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe).
- > Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique.
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, VU l'avis favorable du Trésorier d'Aubenas en date du 18 août 2022,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➤ ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés. Toutefois, les obligations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants ne s'appliqueront pas.
- ➤ PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget du CCAS de la commune géré actuellement en M14.

- > CONSERVE un vote par nature et par chapitre globalisé.
- > AUTORISE Monsieur le Maire, à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- > AUTORISE Monsieur le Maire, à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/OBJET : Aide sociale

Le Maire rappelle qu'une famille ukrainienne a été accueillie du mois d'avril 2022 au mois de septembre 2022 chez une famille de la commune.

Dans ce cadre, une fillette de 4 ans a été accueillie à l'Ecole des Champs jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Il était convenu que les frais relatifs à la cantine scolaire seraient pris en charge par la commune. Il convient d'autoriser le Maire, Président du CCAS, à régler la dette de cantine s'élevant à la somme de 19 € sur le budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> Autorise le Maire à régler la dette de cantine d'un montant de 19 € de cette famille sur le budget du CCAS.

Le Maire rajoute que la famille s'est vue attribuer un logement social sur la commune d'Aubenas depuis le 10 septembre dernier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Un bon d'achat alimentaire d'une valeur de 40 € a été attribué à une personne domiciliée sur la commune.
- Le Maire remercie les membres du CCAS pour leur mobilisation durant l'été pour effectuer les appels téléphoniques auprès des personnes vulnérables. Bernadette PERRIER rajoute que ces appels sont toujours très appréciés.
- La Ligue contre le cancer remercie le CCAS pour la subvention d'un montant de 200 € qui lui a été accordée.
- Le prix du repas servi aux aînés à l'occasion des fêtes de Noël (compétence transférée de la Commune au CCAS) s'élèvera à environ 25 €.
- L'ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) peut fournir des colis « clef en main » avec des produits locaux.
- Jean-Baptiste CHAZE dit que l'ADAPEI va construire une cuisine centrale à LALEVADE. Le SESSAD de PRIVAS (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) va être placé sous la responsabilité de l'ADAPEI.
 - Les services de l'ADAPEI vont fêter leurs 60 ans cette année (organisation en cours).
 - L'opération « brioches » en faveur de l'ADAPEI se termine ce samedi.
- Marie-France MARTIN et Bernadette PERRIER ont assisté au 45ème anniversaire de l'association Entraid'Addict 07 le 24 septembre dernier (anciennement Alcool Assistance). Des témoignages poignants de 2 personnes abstinentes ont ému l'assemblée.
 - La soirée d'ouverture de la Semaine Bleue (semaine des personnes âgées) a eu lieu à Saint-Sernin. Dans ce cadre, l'après-midi théâtre, à la salle polyvalente, était très bien : tous les thèmes liés à la vieillesse ont été abordés.
 - Elle rajoute qu'il serait judicieux d'acquérir, dans la mesure du possible, des micros-cravates pour la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

